



Forum des Acteurs et des Initiatives
de Valorisation des Engagements



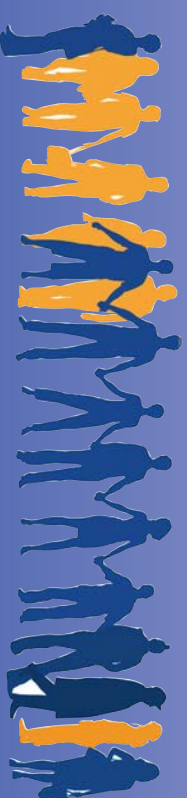
Le projet associatif de France Volontaires qualifie le volontariat comme un engagement solidaire, une expérience formative.

Le volontariat, une expérience formative :

- L'expérience de volontariat permet une mise en situation (humaine, sociale, professionnelle), qui place la personne dans une démarche d'action, de réflexion et d'analyse.
- La transformation de l'expérience s'inscrit dans un processus d'autoformation qui vise la production de savoirs (savoirs, savoirs être, savoirs faire) et de sens par et pour l'apprenant (le volontaire). Ce processus s'accompagne tout au long du parcours de volontaires.

Le volontariat, un engagement solidaire : le volontariat offre l'opportunité d'exercice de citoyenneté et de responsabilité dans une dynamique de transformation sociale, de progrès.

Les trois sphères de la reconnaissance des engagements volontaires



La notion de reconnaissance des engagements volontaires

Lors des Rencontres du FAIVE 2012, l'intervention du philosophe Alexis Curkier sur la théorie de la reconnaissance d'après Axel Honneth a permis d'esquisser un premier socle théorique en matière de reconnaissance des engagements volontaires et les enjeux de reconnaissance des engagements volontaires à partir de la distinction entre trois « sphères de reconnaissance » :

■ La sphère « émotionnelle, relationnelle »

Elle correspond au niveau des relations affectives : elle exprime la demande de reconnaissance des « besoins concrets » de l'individu pour agir. Quand cette première condition de la reconnaissance est réalisée, son principal bénéfice est la « confiance en soi », et notamment dans la **valeur de ses propres émotions et dans sa capacité à agir.**

Pour les volontaires, l'enjeu n'est donc pas seulement celui de « se sentir bien » ou de « bien vivre l'éloignement » pendant leur expérience, mais aussi, et surtout d'avoir confiance en eux-mêmes et dans leur capacité à contrôler leurs émotions et à agir dans des contextes différents. Cela suppose une **continuité dans l'accompagnement**, mais aussi un travail de prise de conscience de la

valeur pratique de leurs expériences passées, et une capacité à réagir de manière juste à leurs propres affects ou ceux des autres, et donc d'avoir confiance dans leur capacité de résoudre des situations problématiques.

■ La sphère des « droits », dans leur dimension juridique et morale.

Elle correspond au niveau de la **valorisation des compétences**. L'attente de reconnaissance porte indissociablement sur la personne (morale), les droits (juridiques) et l'autonomie (pratique »).

L'enjeu pratique en ce qui concerne les volontaires est bien entendu celles des **dispositifs de reconnaissance statutaires ou symboliques du volontariat**, mais pas seulement : il s'agit également de pouvoir réaliser leur parcours dans un statut salarié ensuite, ce qui n'est pas seulement une question de carrière et de salaire, mais indissociablement de **parcours de reconnaissance**. Le salaire, le statut ou la responsabilité, en effet, confirment le pouvoir social, celui de produire des effets et de coopérer, et reconnaît la compétence primordiale qui est celle d'exercer de manière autonome une part de pouvoir dans une entreprise collective.

■ La sphère de la solidarité et de la « communauté de valeurs »

Elle correspond au niveau de l'**engagement et de la citoyenneté**. L'attente de reconnaissance est celle de l'utilité sociale, c'est à dire de l'intégration aux processus de reproduction et de transformation de la société.

Ce qui est en jeu, pour les volontaires, ce n'est pas seulement le climat de solidarité, le partage des valeurs dans l'expérience de volontariat, ou le « bénéfice symbolique », comme on dit, qu'ils peuvent en retirer, mais la reconnaissance de la **fonction sociale de leur engagement**.

Dès lors, la reconnaissance n'est plus seulement celle des compétences et du pouvoir d'agir, mais de la participation à la transformation des cadres et des structures du partage du pouvoir dans la société. La reconnaissance de ce type de responsabilité est au cœur de l'essence sociale propre aux sociétés démocratiques dans laquelle chacun doit pouvoir montrer qu'il participe au bien commun.

Alexis Curkier, philosophe

Ces trois sphères sont indissociables et cumulatives : la reconnaissance affective est indispensable pour la reconnaissance juridique (« la compétence », c'est à dire le statut) sans lesquels la reconnaissance proprement sociale (l'engagement et la citoyenneté comme participation à l'exercice du pouvoir) est impossible. La reconnaissance n'est pas seulement un acte *a posteriori*, à l'issue de l'expérience mais elle peut être envisagée tout au long du parcours de volontariat, on peut ainsi parler de **parcours de reconnaissance**.

